

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 593-2022, 594-2022 et 595-2022**

AVIS est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 7 juin 2022, les règlements suivants :
 - Règlement numéro 593-2022 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin de permettre, à titre d'usage temporaire, les unités mobiles de restauration sur tout terrain où est exercé un usage principal de microbrasserie ou de distillerie de la classe d'usages I1 ou un usage principal de camping de la classe d'usages R2;
 - Règlement numéro 594-2022 modifiant le *Règlement numéro 435-2011 sur le plan d'urbanisme* afin d'agrandir les limites du périmètre urbain du village de Percé;
 - Règlement numéro 595-2022 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme du Piémont du mont Sainte-Anne adopté le 6 avril 2021;
- **QUE** ces règlements sont officiellement entrés en vigueur le 13 juin 2022 lors de la délivrance des certificats de conformité à leur égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 15 juin 2022.

Gemma Vibert,
Greffière